

Service Académique des Frais de Déplacement

# Création d'un OM personnels itinérants -AESH (OM Mensuel – OMIT)

Guide utilisateur – N° 11-AESH

### Accès à l'application Chorus-DT

- Se connecter sur : <u>https://www.toutatice.fr/</u>, et sélectionner le pavé : « Je me connecte ».
- La page d'accueil fait apparaître l'espace toutatice et l'ensemble de vos applications
- Sélectionner le portail « **ARENA** », puis « **Gestion des personnels** » sur le panneau situé sur la gauche de l' écran.
- Sélectionner : « Déplacement Temporaires » pour accéder à l'application « CHORUS-DT ».

### Création d'un ordre de mission personnel itinérant (OMIT)

Accueil Ordres de	mission Etats de frais	Reportings	Q	2	€→
1				•	
					-
				- 1	
				- 1	
Ztats de frais					
	Accuei Ordres de	Accueil Ordres de mission Etats de frais	Accueil Ordres de mission Etats de frais Reportings	Accueil Ordres de mission Etats de frais Reportings Q	Accueil Ordres de mission Etats de frais Reportings Q <table-cell></table-cell>

Sur la page d'accueil, cliquez sur « **Ordres de mission** », en haut de votre page pour créer un nouvel ordre de mission.

Vous arrivez sur votre dernier ordre de mission créé : cliquer alors sur « **Créer OM** » en bas de votre page ; la fenêtre ci-dessous s'affiche :



Pour la création de votre premier OMIT, vous devez choisir « Autre », puis « Document vierge ».

CRÉATION D'UN NOUV	EL OM - CONSE	EIL CAROLINE	(ADMIN)		×
Prestation principale				Autre	



Service Académique des Frais de Déplacement

#### 📢 Chorus Déplacements Temporaires



▲ Vous ne pourrez faire valider votre OMIT (ordre de mission mensuel), que si vous disposez d'un OMP validé correspondant à la période déclarée.

# 1. Onglet Général :

Sur l'onglet **« Général »** le type de mission « ordre de mission classique » s'affiche automatiquement. Vous devez changer le **« Type de mission »** et sélectionner : **« OM Personnels itinérants »** dans le menu déroulant.

ype de mission		Départ le	Retour le	
OM Personnels itinérants	ACADEMIE DE RENNES (FRANCE GR Q	01/09/2020 🔲 07:00 👁	01/09/2020	(1J)
M Permanent de référence	Lieu de départ	Ville de départ	Lieu de retour	Ville d'arrivée
٩	ADM (RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE)	OSNY	ADM (RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE)	OSNY
bjet de la mission	Commentaire	Indemnités de mission		
TZRC 35 RAD: ETAB 1: RF:		12		
nveloppes de moyens	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS	Axe ministériel 1	
٩	Q	Q	Q	
Domaine fonctionnel	Activité	Projet analytique ministeriel	Fonds	
Q	٩	٩	FONDSA (FONDSA) Q	
Elément OTP	Nouvelle affectation	Axe libre 2	Axe ministériel 2	
٩		AXLIBA (AXE LIBRE A) Q		
tructure opérationnelle				
X (STRUCTURE LA PLUS HAUTE)				
utorisation de véhicule				
De service	Personnel pour besoin o	Je service 💿	Personnel pour convenance personnelle	C Auc
/éhicule	Barème			
SNCF - SNCF- SNCF (9999 CV/Cylindi 🗸	Barème SNCF 2ème classe 🗸			

Lorsque vous sélectionnez « OM Personnels itinérants », la fenêtre ci-dessous s'affiche, il faut répondre « Oui ».





Lorsque vous choisissez « OM Personnels itinérants », une nouvelle rubrique s'ajoute : « OM Permanent de référence ».

Type de mission		
OM Personnels itinérants	~	
OM Permanent de référence		
	Q	

Cliquer sur la petite loupe puis **sélectionner l'OM Permanent** qui correspond à la période de votre déclaration. Les informations de votre OM Permanent vont s'importer dans votre OM Personnels itinérants.

Société		Individu		N° de doo	cument	
ERENN (M.E.N. : ACAI	DÉMIE DE F			Q		
Depuis le		Destination princip	pale			
JJ/MM/AAAA						
Effacer Recherc	her					
Effacer Rechero	ther	Date Début	Objet	Montant	Statut	Type de mission

#### Vous pouvez à présent compléter les données qui restent à remplir :

	Département du 22 :	DEP022	
Destination principale	Département du 29 :	DEP029	
Destination principale	Département du 35 :	DEP035	
	Département du 56 : DEP056		
Départ le	1 <sup>er</sup> jour du mois à déclarer		
Retour le	Dernier jour de ce même mois		

△Une fois ces informations complétées, n'oubliez pas de cliquer sur « Enregistrer », en bas à droite de votre écran, sinon toutes les informations seront perdues.



Ne pas modifier les champs suivant : Objet de la mission, enveloppe de moyens et code activité, ainsi que les informations indiquées dans la partie <u>« autorisation de véhicule »</u>.

#### Dates de la mission :

**Pour votre 1<sup>er</sup> ordre de mission,** la date de début doit correspondre à la date du début de votre OMP, c'est-à-dire la date du début de votre 1<sup>ère</sup> affectation sur un 2<sup>nd</sup> établissement. La date de fin sera le dernier jour du mois concerné. Tous les ordres de mission mensuels suivants commencent <u>toujours le 1<sup>er</sup> jour du mois</u> et se terminent le dernier jour du mois concerné.

Départ le			Retour le			
01/09/2021	08:00	~	30/09/2021	18:00	~	(30J)

MAJ le 9 mai 2022 – Guide utilisateur – N°11 – ce.safd@ac-rennes.fr



📢 Chorus Déplacements Temporaires

**Exemple :** Votre affectation sur un second établissement commence le 14/10/2021 et se termine le 31/08/2022. Votre OMP devra donc reprendre ces dates.

Votre 1<sup>er</sup> OM sera daté du 14/10/2021 au 31/10/2021, puis le suivant sera daté du 01/11/2021 au 30/11/2021.

14/10/2021 III 08:00	(18J)

## 2. Onglet Indemnités kilométriques :

Lorsque vous êtes sur l'onglet « Indemnités kilométriques », il faut cliquer sur « Créer ». Puis une nouvelle fois sur « Créer », à droite de votre écran.

Général Général Indemnités kilométrique	Frais prévisionnel	Facturation	Historique	
Générer indemnité				
Indemnité N° 1 (0 Kilomètres - 0.0 EUR)				â
Véhicule SNCF - SNCF- SNCF (9999 CV/Cylind	Barème kilométrique Barème SNCF 2ème classe	~		
Nb de km autorisés 0 Kilomètres Lien vers un distancier Commentaire <b>Ne pas te</b>	Nb de km déclarés 3496 Kilomètres enir compte de cette inf	ormation		
Lien vers MAPPY, vous devez qui propose le moins de l	choisir le trajet kilomètres.			C Cróor
✓ N° Date Trajet     Aucune donnée n'est disponible	Km remboursé Nb de trajets Co	mmentaire		GCreer

Une nouvelle fenêtre s'affiche, vous devez renseigner vos déplacements comme dans l'exemple ci-dessous.

**Exemple n°1**: déclaration d'un trajet (aller/retour)

TRAJET - N°			×
Date 01/09/2020	Trajet Saint-Malo / Vítré	Km remboursé	92
Nb de trajets	Commentaire	Trajet standard	
			Annuler Confirmer



Académique des Frais de Déplacement

#### 📢 Chorus Déplacements Temporaires

**Exemple n°2 :** *déclaration d'un circuit* 

		×
Trajet *	Km remboursé *	
Saint-Malo / Vitré / Betton / Rennes	Q	197
Commentaire	Trajet standard	
1]		
		Annuler Confirmer
	Trajet * Saint-Malo / Vitré / Betton / Rennes Commentaire 1	Trajet * Km remboursé * Saint-Malo / Vitré / Betton / Rennes Q Commentaire Trajet standard

**Attention :** dans la rubrique « trajet » vous ne pouvez mettre que 50 caractères, au-delà il faudra créer une seconde ligne pour continuer votre circuit.

Une fois votre trajet complété, vous devez cliquer sur « Confirmer ».

▲Une fois ces informations complétées, n'oubliez pas de cliquer sur « Enregistrer », en bas à droite de votre écran, sinon toutes les informations seront perdues.



Si vous souhaitez supprimer des lignes voici la démarche :

Cocher ici	Date	Trajet 🔺	Km remboursé	Nb de trajets	Commentaire	
	01/09/2020	Saint-Malo / Vitré	92	2		
60	07/09/2020	Saint-Malo / Vitr	<del>é</del> 92	2		-
<b>20</b>	08/09/2020	Saint-Malo / Vitré	92	2		
<b>30</b>	15/09/2020	Saint-Malo / Vitré	92	2		
<b>4</b> 0	22/09/2020	Saint-Malo / Vitré	92	2		
<b>70</b>	23/09/2020	Saint-Malo / Vitr	é 9 <u>2</u>	2		-
<b>5</b> 0	29/09/2020	Saint-Malo / Vitré	92	2		
	Cliquer sur la	ooubelle, les				
	lignes vont ald	ors se barrer		Puis, er faire dist	nregistrer afin de paraître ces lianes.	
			Enregistrer		<b>y</b>	

# 3. Onglet Frais prévisionnel :

Si vous avez des frais du type : Bateau, ticket de métro, train... ils devront être indiqués au sein de l'onglet « Frais prévisionnel ».

Vous devez cliquer sur « Créer » et choisir le code qui convient en fonction de votre frais.



Service

Académique

des Frais de Déplacement

📢 Chorus Déplacements Temporaires

Créer	Générer frais		
	Type de frais		
Date	Type de trais		
01/09/202	20 IKM Indemnité kilométric	lne	

Une ligne s'ajoute donc à celle des frais kilométriques et une fenêtre s'ouvre sur le coté de votre page :

Le document comporte	des anomalies		
Date		Type de frais	Ville
13/09/2020		Montant TTC	ACADEMIE DE RENNES (FRANCE GR Q
5.00 EU	JR (EURO) Q	10.00 EUR (EURO)	0.00 Pas de TVA de 🗸
Quantité		Montant à rembourser	Commentaire
	2	10.00 EUR (EURO)	Ticket de bateau du 13/09/2020

Vous devez inscrire le montant de votre frais dans montant unitaire, une quantité, ainsi que la commune de votre lieu de déplacement dans **« Ville ».** La case commentaire doit également être renseignée.

### 4. Passer votre OMIT en validation VH1 :

Vous devez envoyer votre OMIT en validation chez votre Valideur Hiérarchique (VH1), cliquer sur « **Refuser/Valider** », en bas à droite de votre écran.



Passer au statut : F - Annulé



Service Académique des Frais de Déplacement

#### 📢 Chorus Déplacements Temporaires

Puis, cette fenêtre apparaît :

STATUT DU DOCUMENT N° NAF7K
Le statut du document
1 - Création
Vous avez demandé à passer au statut
2 - Attente de validation VH1
Commentaire
Destinataire
Prévenir le destinataire par un e-mail
Ne pas prévenir le destinataire

Au sein de cette fenêtre, vous devez sélectionner le « **Destinataire** » à savoir le nom de la personne qui validera votre OMIT, puis cliquer sur « **Confirmer le changement de statut** ».

nangement de statut					
1					

Le nom de votre VH1 varie en fonction de votre département et il est toujours sous une des formes suivantes :

Côtes d'Armor: VH1 AESH – SDEI 22 Finistère : VH1 AESH – SDEI 29 Ille-et-Vilaine : VH1 AESH – SDEI 35 Morbihan : VH1 AESH – DOS 56

# 5. Onglet Historique :

L'onglet historique vous permet de visualiser certaines informations, notamment le commentaire qui accompagne la mise en révision éventuelle, ainsi que les dates de changements de statut et les destinataires de votre ordre de mission.

#### En cas de mise en révision de votre ordre de mission :

- → Vous trouverez le commentaire qui accompagne la révision.
- → Vous pourrez faire les modifications nécessaires.
- → N'oubliez pas de faire l'enregistrement de ces modifications.
- → Vous devrez ensuite faire le renvoi à votre VH1, en suivant la même procédure que ci-dessus.

